FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Préciser la commune, la raison sociale, la nature juridique : communal, intercommunal ; Le type d'établissement : EHPAD, IME…
EHPAD Pierre Mondine – Etablissement public autonome de 80 lits.

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Direction commune avec l'EHPAD Jeanne d'Arc à Janville (éloignée de 10 km en Eure et Loir) durant plus de 10 ans et dénoncée en septembre 2023 en accord les 2 Présidents des Conseils d'Administration, les 2 Départements du Loiret et d'Eure et Loir, et l'ARS Centre Val de Loire

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Clase normale : 3 Hors classe : 3

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

Commune d'Outarville (environ 1300 habitants) dans la Beauce, du canton de Pithiviers, à 35 km d'Orléans. Pas de transport en commun, véhicule indispensable. Logement de fonction mais projet de location en cours voté en Conseil d'Administration.

Type de population accueillie :

Résidents majoritairement atteints de pathologies neuro-dégénératives, type Alzheimer et apparentés.

Services autorisés et nombre de lits/places

Hébergement permanent de 80 résidents. Présence d'un PASA de 12 places. Pas de structure fermée type UHR. Pas d'hébergement temporaire. Pas d'accueil de jour.

Statut de l'établissement :

☐X Autonome ☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Bruno GASPARINI, Directeur de l'EHPAD du Malesherbois et directeur par intérim de l'EHPAD d'Outarville depuis le 01/03/23.

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Michel CHAMBRIN, Maire d'Outarville, Président du Conseil d'Administration.

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Directeur, une IDEC et un médecin coordonnateur (présents tous les deux depuis près de 15 ans).

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD est situé dans une zone rurale, la Beauce, à 10 kilomètres de l'EHPAD de Janville. Le Centre Hospitalier le plus proche est Neuville aux Bois (20 kilomètres) puis le CH de Pithiviers (21 kilomètres). Outre les EHPADs rattachés à ces deux établissements, les EHPADs voisins sont Patay (35 kilomètres) et Malesherbes (40 kilomètres). Historiquement, l'EHPAD d'Outarville a été en direction commune avec le CH de Neuville aux Bois jusqu'en 2009, puis en direction commune avec l'EHPAD de Janville de 2009 à 2023. La direction commune avec l'EHPAD de Janville a été arrêtée en septembre 2023, en raison de la faiblesse des coopérations entre les deux structures.

L'EHPAD Pierre Mondine est donc un établissement public autonome, sous la double autorité du Département du Loiret et de l'Agence Régionale Centre Val de Loire.

Le bâtiment a été construit en 1994 par le Département du Loiret, l'EHPAD est donc locataire (loyer annuel). Le Département du Loiret souhaite vendre le bâti, cette procédure n'étant pas encore complétement finalisée. Un projet d'investissement est à formaliser afin de procéder à une modernisation architecturale.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

FAYET Catherine, Directrice Départementale du Loiret
LEPROVOST Rodolphe, adjoint à la Directrice Départementale du Loiret
ARS Centre Val de Loire
Cité Coligny, 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 45044 ORLEANS Cedex1
ARS-CVL-DD45@ars.sante.fr 02 38 77 47 26

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

FAYET Catherine, Directrice Départementale du Loiret
LEPROVOST Rodolphe, adjoint à la Directrice Départementale du Loiret
ARS Centre Val de Loire
Cité Coligny, 131 rue du faubourg Bannier BP 74409 45044 ORLEANS Cedex1
ARS-CVL-DD45@ars.sante.fr 02 38 77 47 26

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre : OUI**
- **Evaluation interne réalisée ou en cours : OUI**
- **Evaluation externe réalisée ou en cours : OUI**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

(Projets de coopération, projets architecturaux, conduite du dialogue social…)

Une ou des expériences réussies à la fois en matière de conduite de dialogue social (respect et dialogue avec les représentants du personnel, tenues de réunions de service, recherche de solutions et d'améliorations des conditions de travail, application du Statut de la Fonction Publique Hospitalière) et de projets architecturaux sur le long terme (fermeture d'un site, reconstruction, transfert progressif) seront très appréciées pour ce poste.

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Des connaissances en marchés publics, en suivi de projets architecturaux (AMO, PLU), en réunions de chantiers, seront nécessaires pour conduire le projet de reconstruction de l'EHPAD neuf.
Des connaissances ou un vif intérêt pour les questions bâtimentaires (structure, toiture, chaufferie, entretien) sont requisses et indispensables.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Compétence de gestion d'un EHPAD autonome (ressources humaines, dimension budgétaire et comptable, démarche qualité, coopération extérieure, …)

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Le projet d'Etablissement doit être renouvelé à l'occasion du CPOM prévu en 2024. Les documents institutionnels doivent être revus (contrat de séjour, règlement intérieur, livret d'accueil, Plan Bleu).

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)

Les compositions des membres des instances doivent être respectées, les délibérations votées et transmises pour le contrôle de légalité.
Un Conseil de la Vie Sociale est à réactiver (refaire des élections suite aux départs des représentants des familles).

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

L'EHPAD n'entretient pas de liens particuliers avec les autres structures de santé et/ou médico-sociales du territoire. L'adhésion récente au GCSMS des EHPAD publics du Loiret doit être confortée et produire des effets à moyen terme.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Un service administratif composé de 3 personnes (RH, Budget, Accueil-facturation), le logiciel Budget et RH a été changé en 2022 (ELAP). Pas de problématiques particulières majeures, à part les difficultés inhérentes à la situation économique (forte inflation sur l'énergie et sur les denrées alimentaires).

Principaux projets à conduire :

Deux projets sont à mener en parallèle : un management respectueux et dynamique des équipes d'une part et un projet de fermeture et transfert d'activité vers un autre établissement d'autre part.

Les équipes ont connu de nombreuses directions depuis 10 ans avec des types de managements divers et variés, le (a) futur (e) directeur (rice) devra stabiliser le climat social (qui s'est apaisé depuis quelques mois), faire vivre les instances d'une manière participative, rétablir des relations de confiance avec les représentants des familles et renouer des rapports constructifs avec les autorités de tarification et les organisations syndicales.

Le projet de reconstruction d'un EHPAD neuf devra être porté en lien avec le Maire et l'AMO. L'objectif est de poursuivre l'activité dans le bâtiment actuel en veillant à son entretien durant plusieurs années en toute sécurité pour les résidents et les salariés, et dans un second temps procéder à un transfert d'activité progressif vers le nouvel établissement quand celui-ci sera achevé.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

*** s'inscrire pleinement dans les démarches de coopération locales : centre de ressources territorial ; GCSMS EHPAD du Loiret ; CPTS Beauce Gâtinais**
*** conforter son rôle de plateau technique de référence au niveau local, en lien avec les acteurs de proximité, notamment ceux intervenant à domicile**
***garantir la qualité des prestations délivrées et leur caractère évolutif en fonction des besoins identifiés**

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

EHPAD autonome de proximité inscrit dans une offre locale et départementale adaptée aux besoins de la population

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Projet d'établissement à actualiser au regard des orientations du PRS et du schéma départemental

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Négociation du CPOM prévue en 2024

Appartenance à une direction commune :

Objet : non

Créé le :
Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : Appartenance au GCSMS « Les Maisons du Grand Age » réunissant 10 EHPADs publics autonomes du Loiret.

Créé le : Juin 2023
Nombre de membres : 10

Autre forme de coopération (à préciser) :

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable 2022

ERRD 2022

	Hébergement	*Dépendance*	*Soin*
Dépenses	*1 716 925.08 €*	*692 325.10 €*	*1 277 302.88 €*
Recettes	*1 578 198.63 €*	*465 219.65 €*	*1 597 773.50 €*
Résultat	*– 138 726.45 €*	*– 227 105.45 €*	*320 470.62 €*
Résultat cumulé	*– 138 726.45 €*	*93 365.17 €*	
Net comptable	*– 45 361.28 €*		

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1)

L'ERRD 2022 fait apparaitre un déficit net comptable de 45 361.28 € (déficit de 138 726 € en Hébergement, excédent de 93 365 € en Dépendance/Soin). Le compte de gestion 2022 fait apparaitre des réserves de compensation de déficit (237 029 € en Hébergement et 155 159 € en Soin) et presque aucune réserve affectée à l'investissement (moins de 15 000 €).

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1)

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1

Durée apparente de la dette n-2/n-1

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

L'établissement n'a ni dette ni emprunt. Les recettes de la section investissement sont essentiellement composées de la dotation aux amortissements annuels (45 356 € en 2023). Le volume du cycle d'investissement est relativement modeste car il ne concerne que les équipements (l'établissement n'est pas propriétaire du bâti)

- **<u>Les ressources humaines</u>**

Effectif en ETP 2023	
Administration	4.3
IDEC + IDE	5.5
AS	18
ASH	16
OPQ	2
Animatrice	1
Med co	0.5
ASG	1.8
Psychologue	0.7
Psychomotricienne	1
Cuisine	4
Diététicienne	0.1

<u>Commentaires sur les effectifs :</u> (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Effectif au complet en septembre 2023 (Médecin co, IDEC, IDE, AS, ASH, agents techniques, agents administratifs), des difficultés pour recruter une psychologue et une diététicienne.
Pas de recours à l'intérim, quelques vacations, remplacement en interne en cas d'absentéisme.
Absentéisme modéré n'ayant pas d'impact sur la qualité de la prise en soin des résidents. Un peu de turn-over sur la seule catégorie ASH.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :</u> éléments pouvant être obtenus auprès de la direction de l'EHPAD

Taux d'absentéisme :

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 :

Taux d'occupation en n-1 : proche de 95 %
Derniers GMP/PMP validés :

Convergence tarifaire en cours :

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Activité classique d'hébergement permanent type EHPAD.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points faibles : nécessité de formaliser le projet d'investissement, en assurant la transition à partir du bâtiment actuel vieillissant ; nécessité de procéder à l'actualisation de certains documents institutionnels et de démarches internes (projet social, élections du CVS).

Points forts : au quotidien, un fonctionnement correct avec un effectif au complet et sans absentéisme majeur, une qualité de prise en soin reconnue par les résidents et les familles.

Pour l'avenir, nécessité d'une direction engagée sur plusieurs années dans un projet architectural, bâtimentaire, budgétaire d'un EHPAD neuf, en collaboration étroite avec la Mairie, l'AMO, les autorités de tarification, les salariés, les résidents et les familles.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

GASPARINI Bruno, directeur par intérim, EHPAD Pierre Mondine, avenue d'Arconville, 45480 OUTARVILLE 02 38 34 56 00

accueil-ehpadpmondine@orange.fr
direction-ehpadpmondine@orange.fr

Orléans, le 02/11/2023

P / la Directrice Générale de l'ARS Centre Val de Loire,
La Directrice Départementale du Loiret,

Catherine FAYET